



## Document stratégique pour la vallée de l'Okano Zone d'Exploitation forestière de la périphérie ouest du Parc National de Minkébé (Gabon)



Août 2008

## I. L'équipe de planification

Nom et Prenom	Titre et organisation	Rôle
Adrien NOUNGOU	Directeur de la Faune et de la Chasse	<ul style="list-style-type: none"><li>• Responsable de la planification des activités relatives à la faune et à la chasse</li><li>• Point focale au Ministère pour l'adoption et la signature du Ministre</li></ul>
Paul Henri Nah Mendome	Ingénieur Forestier Chef de l'Inspection des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem (MINEF)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participe dans l'Elaboration du Protocole et dans le processus de planification ;</li><li>• Représentant de l'Etat (Responsable du suivi des forêts de production dans la Province);</li></ul>
Pauwell DE WATCHER	Conseiller Technique Principal du Projet WWF-Minkébé.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseiller Technique (Responsable de la planification des activités pour la mise en place des plans de gestion).</li></ul>
Jean Obiang Nkoum	Ingénieur Forestier Consultant WWF	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chargé des consultations (et Facilitateur pour l'adoption du Protocole d'Entente de la vallée de l'Okano).</li></ul>
Philbert Owono	Chef de brigade de faune, Coordonnateur du Projet DFC/WWF- Minkébé ouest (MINEF)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Responsable de l'Elaboration, participe aux consultations pour l'adoption et le suivi du protocole d'entente de la vallée de l'Okano</li><li>• Coordonne les activités de surveillance, de sensibilisation et de répression dans la périphérie Ouest du Parc.</li><li>• Coordonne les activités du Projet DFC/WWF-Minkébé dans la Province du Woleu-Ntem</li></ul>

Jean Daniel Moukagni Ikapi	Conservateur de Minkébé Ouest, ANPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable administratif du Parc National de Minkébé (et participe à l'élaboration du plan de gestion).</li> <li>Représentant de l'Etat processus de planification.</li> </ul>
Bedé lucius Moussavou	Responsable de la cartographie et des SIG wwf-Mikebe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargé de la conception des carte et de la gestion des bases de données WWF-Mikebe</li> </ul>

## II. Information Générale sur la vallée de l'Okano ERZ

Type de donné recherché	Base de donnée existante	Base de donnée recherchée	Moyen d'acquisition
Les limites de la vallée de l'Okano	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des donnés sur la délimitation de la vallée de l'Okano existe (constitue un ensemble de concessions forestières situé dans la partie ouest du Massif Forestier de Minkebe et dans la partie Est du Massif Forestier de l'Abanga (cf. carte en annexe 1) désormais appelé « la vallée de l'Okano »).</li> <li>Elle contient les permis forestiers (Bordamur, Toujours Vert, FOREEX, GEB/CBK/ASSALA, BSO, STIBG, SOFAC, TTIB, CFCO)</li> </ul> <p>(cf base de donnés Minkebe)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matérialisation physique des limites à actualiser les données SIG</li> <li>Matérialisation des panneaux signalétique autour des Concessions forestières</li> <li>Matérialisation des terroirs de chasse villageoise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Missions de reconnaissance et de routine (collecte des données GPS et missions d'implantation des pancartes et panneaux) ;</li> <li>Synergie MINEF/WWF</li> </ul>

Topographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existences d'une carte topographique de la zone au 1/1000 ( cf base de donné INC) année 1980</li> <li>Les données topographiques au 1/ 200.000<sup>e</sup> de 1998 au format numérique existent au WWF (base, INC), enrichies par les données de reconnaissance.</li> </ul>	<p>Relever GPS des écosystèmes spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salines</li> <li>• Bais</li> <li>• Inselbergs</li> </ul> <p>Pour la mise en place des séries de conservation dans la vallée de l'Okano</p>	<p>Missions de reconnaissance pour identifier et quantifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salines</li> <li>• Bais</li> <li>• Inselbergs</li> </ul> <p>Se rapprocher de l'INC pour avoir des cartes ressentie ou mise à jour des courbes de niveaux</p>
Cours d'eau	Données numériques sur carte (base INC), enrichies par les données de reconnaissances	<p>Mettre à jour les données sur l'Okano :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi périodique des activités humaines ;</li> <li>• Identification des sites esthétiques</li> </ul>	Synergie MINF, ANPN et WWF
Cartes et Images satellites	Cartes IGN au 1/200.000 <sup>e</sup> de 1983. Images Landsat gratuites disponibles sur Internet satellites	<p>donnée d'image satellite de la zone</p> <p>donnée cartographie de la zone mise à jour</p>	<p>Se rapprocher de l'INC pour l'obtention</p> <p>Des nouvelles images satellites</p>
Limite de la Zone d'Extraction :  Permis d'exploitation forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'une base de donné sur les permis d'exploitation forestière (Bordamur, Toujours Vert, FOREEX, GEB/CBK/ASSALA, BSO, STIBG, SOFAC, TTIB, CFCO)</li> </ul> <p>: (cf base de donné Minkebe 2007)</p>	<p>Donnée récente ou mise à jour sur les permis octroyé sur la zone</p> <p>Donnée des limite physique et nature sur site</p>	<p>cartographie du ministère en charge des forêts pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise à jour de la base de donnés wwf-minkebe ;</li> <li>• l'octroie de nouveaux permis</li> </ul>

## II.B. Information sur les aspects écologiques

Type de donné recherché	Base de donnée existante	Base de donnée recherchée	Moyen d'acquisition
Ressources fauniques	<p>La diversité des habitats, des types de forêts et la faible activité humaine dans le massif forestier de Minkébé, offre un cadre favorable pour la vie d'un grand nombre d'espèces animales.</p> <p>Existence de quelques donnés à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Données provenant des missions de reconnaissances Mike 2004, estimation à plus de 30000 éléphants (l'une des plus importantes populations d'éléphants d'Afrique) ;</li> <li>• Etudes socio économique (cf rapport d'étudiants et consultant 2000-2006) :</li> </ul>	<p>Données sur le potentiel et habitats:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grands singes ;</li> <li>• Bongo ;</li> <li>• Hylochère</li> <li>• </li> </ul> <p>Donnés statistiques sur le braconnage et le suivi des efforts de surveillance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaires fauniques</li> <li>• Et Monitoring,</li> </ul> <p>f</p>
Couloirs de migrations	<p>Juxtaposition, corrélation et symbiose écologique de Trois (3) blocs forestiers :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Babylone/cristal ;</li> <li>2. Ivindo/Lopé ;</li> </ol>	<p>Reconnaissances :</p> <p>Biologique ;</p> <p>Socio-économique du Donné d'inventaire biologique</p> <p>Donné sur les autres utilisateurs des corridor</p>	<p>Faire des inventaires, biologique</p> <p>Faire des reconnaissances autours des corridors</p>

	3. Et Minkébé.		
Communautés végétales rares	<p>La vallée de l'Okano est une portion du bloc forestier de Minkébé, forêt dense et humide du bassin du Congo, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un potentiel ligneux ;</li> <li>• et riche en essences commercialisables (espèces tel que le moabi, <i>Baillonella Toxisperma</i>), abrite un nombre croissant d'opérateurs économiques en quête des concessions forestières.</li> <li>• Sa haute valeur biologique dans le bassin du Congo, une flore diversifiée ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données sur l'inventaire botanique de la zone ;</li> <li>• Habitats et poches de grands singes</li> <li>• Données sur la répartition de la végétation ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaires botaniques</li> <li>• Etudes sur la répartition spatiale des espèces végétales</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Et Les types de végétation rencontrée sont assez divers entre autres la forêt secondaire ancienne et la forêt secondaire jeune, forêts situées à haute et basse altitude, forêt marécageuses et à inondation périodique, marécages des raphias et marais.</li> </ul>		
Espèces fauniques particulières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eléphant ;</li> <li>Bongo ;</li> <li>Hylochère</li> <li>Gorilles ;</li> <li>Buffle ; Chimpanzés etc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abondance et Distribution</li> <li>et Données sur l'utilisation des ressources par les communautés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaires faune ;</li> <li>Suivi des prélèvements ;</li> <li>Etudes sur les axes d'utilisation des ressources.</li> </ul>

## II.C.1 Information sur les aspects socio économiques

Type de donné recherché	Base de donnée existante	Base de donnée recherchée	Moyen d'acquisition
Villages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les villages entourant le Massif Forestier de Minkébé en général et la vallée de l'Okano en particulier sont connus :</li> <li>Données sur le terroir forestier pour des usages coutumiers et traditionnel.</li> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données démographiques des villages (attache avec le Ministère de l'intérieur)</li> <li>Données démographiques du paysage</li> <li>Données sur les usages de la forêt par rapport à la mobilité des bantous et pygmées Baka loin des terres d'origines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'intérieur</li> <li>Missions de terrain et étude antérieures (cfs minkébé 2000 à 2007)</li> <li>Initier des études pour actualiser le finage villageois et l'impact des usages coutumiers sur la forêt</li> </ul>
Chemins piétonniers	Existence de sentiers nature pédestres dans tous les villages pour des activités agricole, pêche et chasse dont la distance atteint rarement les 20 kms (cf minkébé 1998 à 2003) :	Impact pour la santé de la forêt	Etudes antérieures (cf minkébé 1998 à 2003)
Axes de transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un important réseau routier rendu possible avec la création des pistes jadis inexistantes par l'exploitation forestière ;</li> <li>Données non exhaustives, obtenus au travers des missions antérieures (cf Minkébé)</li> </ul>		

Centres économiques périphériques	Oyem et Mitzic	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Offre et coûts des protéines alternatives au gibier ;</li> <li>• Actualisation du suivi des denrées alimentaires (gibier inclus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandation d'une étude (pour évaluer les alternatives)</li> </ul>
Activités agricoles	<p>Identification de quelques produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cultures de rentes : cacao, café et hévéaculture ;</li> <li>• Cultures vivrières : manioc, banane, arachide etc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données sur les producteurs et la production</li> <li>• Donné sur la distribution et l'impact de l'activité agricole sur le paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement des agriculteurs</li> <li>• Etudes d'impact agricole sur le paysage</li> </ul>
Activités de chasse	<p>Existence des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions de reconnaissances et de patrouilles (cf minkébé 1998 à 2005) ;</li> <li>• Rapports des étudiants (cf minkébé 1998 à 2005)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education et sensibilisation en matière de conservation ;</li> <li>• Vulgarisation de la loi forestière en matière de faune et de chasse ;</li> <li>• Performance sur le suivi des saisies issues des missions de patrouilles ;</li> <li>• Matérialisation des limites du terroir de chasse ;</li> <li>• Officialisation du terroir de chasses villageois</li> </ul>	<p>Missions de terrain pour le déploiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Education et sensibilisation en matière de conservation ;</li> <li>• Vulgarisation de la loi forestière en matière de faune et de chasse</li> <li>• Des équipes de patrouille pour la lutte contre le braconnage ;</li> <li>• Des activités relatives à</li> </ul>

			la vulgarisation des limites pour la chasse.
Zones de pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence connue de l'activité pour le commerce et la subsistance ;</li> <li>Aucune donnée relative à l'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données sur les pêcheurs ;</li> <li>Données sur les engins utilisés et les espèces prélevés ;</li> <li>Données sur le potentiel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des pêcheurs et susciter la durabilité des prélèvements ;</li> <li>Création d'une banque de donnée relative à l'activité pêche le long de la rivière Okano.</li> </ul>
Zone de niveau de subsistance	<p>Existence connue de ce terroir (c'est l'espace vital), il n'excède guère les 20 km. Il prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le terroir agricole (max 10 km) ;</li> <li>Et le terroir forestier/chasse l'activité pour le commerce et la subsistance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualisation des données socio-économiques pour un suivi optimal des activités humaines et des usages coutumier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes socio-économiques pour un suivi optimal des activités humaines et des usages coutumier</li> </ul>
Zones d'extraction de bois à usage domestique	<p>Utilisation connue de la ressource pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La construction ;</li> <li>Le bois de chauffage ;</li> <li>L'artisanat etc)</li> </ul> <p>Aucune donnée relative à l'activité</p>	<p>Données sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le volume, la nature et le respect des normes réglementaires ;</li> <li>Le marché et l'impact socio-économique de l'activité ;</li> <li>Et l'impact écologique sur le paysage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Susciter la mise en place d'une synergie des compétences en vue d'une meilleure connaissance de l'activité ;</li> <li>Vulgarisation de la loi forestière pour lutter contre le braconnage de la matière ligneuse à l'intérieur et au</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>voisinage du paysage ;</li> <li>• Capitaliser l'expérience des ONGs locales pour promouvoir l'utilisation durable des ressources forestières par l'application de la loi en matière de forêts communautaires.</li> </ul>
<b>II.C.2. Identification des acteurs du paysage</b>			
<b>Types d'acteur</b>	<b>Niveau d'acteur</b>	<b>Moyen d'acquisition</b>	

Population rurale de la zone	<p>La composition Ethnique : comme dans la totalité des villages de la province du Woleu-Ntem , elle est du groupe <i>Fang</i>, s'identifie et parle plus ou moins le <i>Ntumu</i>, l'ethnie de référence.</p> <p>Aussi, ajoutons que les communautés Baka et Ahoussa sont partie intégrante de la population mais avec une fraction qui ne dépasse guère 5%</p>	Partenariat MINEF/WWF Minkébé
Autorités locales	<p>La zone comprend une multitude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un (1) Gouverneur de Province ;</li> <li>• Deux (2) Préfet du Département ;</li> <li>• Un (1) Chef d'Inspection des Eaux et Forêts ;</li> <li>• Un (1) Conservateur du Parc ;</li> <li>• Un (1) Chefs Brigade de Faune ;</li> </ul> <p>Chacun en ce qui le concerne, assure le bon déroulement des activités pour la conservation, en application de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi 016/01 portant code forestier en République Gabonaise.</li> <li>• Loi n°003/07, portant code de l'Environnement,</li> <li>• Du Décret n°115/PR/ du 03 février 1981 portant protection de la faune</li> <li>• Du Décret n° 000616 et000615/ PR/</li> </ul>	

	MEFEPEPN du 30 août 2002, portant classement du parc national de Minkébé	
Exploitants forestiers	Bordamur, Toujours Vert, FOREEX, GEB/ASL/CBK, BSO, STIBG, SOFAC, TTIB, CFCO	
ONG	WWF	

### II.C.3. Identification des ressources utilisées à des fins de subsistances et leurs zone d'extractions

Types de données	Base de données existante	Base de données recherche	Moyen d'acquisition
faune (gibier)	Exemples : <ul style="list-style-type: none"><li>• Potamochère ;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La demande et l'offre</li></ul>	Enquêtes sur les unités

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céphalophe bleu ;</li> <li>• Céphalophe à bande dorsale noire ;</li> <li>• Athérure ;</li> <li>• Céphalophe de Peters ;</li> <li>• Sitatunga ;</li> <li>• Faux gavial ;</li> <li>• Chat doré etc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>en produit d'origine faunique ;</li> <li>• La compétition avec d'autres sources en protéine</li> <li>• Les alternatives au produits de chasse dans le paysage</li> </ul>	socio-économiques (villes et villages ) du paysage.
Flore	<p><b>AFân</b> '(<i>Panda Oleosa</i>), <b>Abâm</b> (<i>Gambeya sp</i>), <b>Andôk</b> (<i>Irvingia Gabonensis</i>), <b>Adzap</b> (<i>Baillonella toxisperma</i>), <b>Atôm</b> (<i>Dacryodes macrophylla</i>), <b>Engông</b> (<i>Trichoscypha Sp</i>), <b>Ewôme</b> (<i>Coula Edulis</i>)</p> <p><b>Amvut</b> (<i>Trichoscypha abut</i>), <b>Ofoss</b> (<i>Pendospondis microcarpas</i>), <b>Andôk</b> (<i>Irvingia Gabonensis</i>) Etc.</p>	<p>Poids et alternatives économiques</p>	<p>Etudes appropriées</p>

### **III. Création d'une stratégie de la participation du public**

#### **III.A Parties prenantes :**

- Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Immigration représenté par le Gouverneur de la Province du Woleu-Ntem ;
- Le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture, représenté par :
  - Le Chef de l'Inspection des Eaux et Forêts ;
  - Le Chef de Brigade de Faune de Minkébé Ouest ;
- Le Ministère du Tourisme et des Parcs Nationaux, représenté par Le Conservateur de Minkébé Ouest ;
- Les Conseils Départementaux du Woleu et de l'Okano, représentés par leurs présidents départementaux ;
- Les Sociétés Forestières Bordamur, Toujours Vert, FOREEX, GEB/ASL/CBK, BSO, STIBG, SOFAC, TTIB, CFCO représentées par leurs Chefs d'exploitation respectifs ;
- Le groupement de chantiers d'exploitation artisanale d'or de Mebaga représenté par le chef de regroupement des camps cibles ;
- Les populations locales de la vallée de l'Okano (les villes d'Oyem et de Mitzic et les cantons Woleu, Okala, Larara, Elelem) représentées par les chefs de canton et les chefs de villages cibles.

#### **III.B Informations relatives aux Intervenants Prioritaires :**

- Les populations locales et urbaines (villes d'Oyem et de Mitzic) ;
- L'administration locale ;
- Le personnel des sociétés forestières.

#### **III.C Informations relatives à l'Engagement des parties prenantes :**

*III.C 1. Le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture, par le biais de la Direction de la Faune et de la Chasse et l'Inspection Provinciale des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem s'engagent à :*

- veiller à l'application des mesures contenues dans le présent protocole par l'ensemble des parties prenantes ;
- multiplier les missions de lutte contre le braconnage et la sensibilisation à

l'intérieur et autour des concessions forestières, des villages et villes environnantes ;

- Informer les autres parties prenantes sur l'évolution du Protocole ;
- régulariser les armes en circulation dans la zone ;
- identifier les orpailleurs et minimiser l'impact de leur activité sur la faune ;

**III.C.2 Le Ministère en charge des Parcs Nationaux par le biais du Parc National de Minkebe s'engage à :**

- veiller à l'application des mesures contenues dans le présent protocole par l'ensemble des parties prenantes ;
- multiplier les missions de lutte contre le braconnage et la sensibilisation à l'intérieur et autour des concessions forestières, des villages et villes environnantes à la périphérie du Parc National de Minkebe;
- Informer les autres parties prenantes sur l'évolution du Protocole ;

**III.C.3 L'Administration locale s'engage à :**

- faire large diffusion du présent protocole ;
- veiller au suivi et à la stricte application des dispositions prescrites par le présent protocole ;
- collaborer et assister les différentes parties prenantes dans le suivi du protocole ;

**III.C.4 Les sociétés forestières (Bordamur, Toujours Vert, FOREEX, GEB/CBK/ASSALA, BSO, STIBG, SOFAC, TTIB, CFCO), s'engagent à :**

- Veiller à l'application des mesures contenues dans le présent protocole ;
- Construire et équiper les cases de passage ;
- Installer les barrières et assurer leur gardiennage;
- Signaler toute infraction aux dispositions du présent protocole aux Administrations en charge des Eaux et Forêts et des Parcs Nationaux ;
- Informer et sensibiliser leur personnel sur le contenu du présent protocole et la réglementation en matière de faune et chasse ;
- Contribuer aux coûts de surveillance dans leurs concessions respectives.

**III.C.5 Les populations de la vallée de l'Okano (Oyem, Mitzic et les cantons ELELEM, LALARA, OKALA, WOLEU) s'engagent à :**

- Veiller à l'application des mesures contenues dans le présent protocole ;
- Signaler aux autorités compétentes la présence des braconniers;
- Chasser exclusivement à l'intérieur de la zone autorisée définie par les articles 3 et 4;
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de faune et chasse.

### **III.B. Le Processus de règlement des Conflits :**

Pour faciliter le règlement des conflits (relatives à l'observation des mesures contenues dans le Protocole), les parties signataires conviennent de créer un « Comité Local de Suivi » composé comme suit :

- Président, Gouverneur de la Province du Woleu-Ntem ou son représentant,
- Rapporteur, Chef d'Inspection des Eaux et Forêts,
- Rapporteur, Conservateur de Minkébé -Ouest,
- Membre, Préfet du Département du Woleu ou son représentant,
- Membre, Préfet du Département de l'Okano ou son représentant
- Membre, Président du Conseil Départemental de l'Okano ou son représentant,
- Membre, Président du Conseil Départemental du Woleu ou son représentant,
- Membres, Chefs des Cantons concernés,
- Membres, Chefs des quartiers concernés,
- Membres, Chefs des villages cibles concernés,
- Membre, Représentant du WWF,
- Membre, Représentant d'une ONG locale ;
- Autres membres, sur proposition et acceptation du comité de suivi.

### **VI Stratégie relative à la reconnaissance officielle du plan :**

Travailler avec tous les acteurs concernés afin de susciter leur aprobation effective du Protocole d'entente portant sur la gestion de la faune suivant l'approche ci-après :

#### Méthodologie

- (i) Discussion entre partenaires sur le contenu et les enjeux du projet Protocole portant sur la gestion de la chasse dans les concessions forestières de la vallée de l'Okano ;
- (ii) Identification et présentation écrite des activités préalables à la signature effective du document par le Ministre de l'Economie Forestière ;
- (iii) Adoption par la Brigade de Faune et le WWF d'une méthodologie ;
- (iv) Consultations de toutes les parties prenantes en collaboration avec la Brigade de Faune de Minkebe Ouest, l'ANPN et l'Inspection Provinciale des Eaux et Forêts ;
- (v) Les parties prenantes comprennent les autorités provinciales et départementales, les villages cibles, et les exploitants forestiers ;
- (vi) Mise à jour du protocole après toutes ces consultations ;
- (vii) Réunion avec la DGEF à Libreville afin : (i) de s'assurer de son approbation et de son appropriation du Protocole ; et (ii) de planifier la réunion d'adoption.
- (viii) Organisation de la réunion d'adoption et de signature du Protocole (A l'échelle provinciale) ;
- (ix) Signature du Protocole par les parties prenantes empêchées pendant la réunion de signature.
- (x) Organisation de la transmission officielle à la DGEF pour signature par le Ministre.

### Produits livrables

- (i) Méthodologie pour la consultation finale des parties prenantes
- (ii) Rapports de consultation des parties prenantes
- (iii) Rapport de la réunion de signature
- (iv) Protocole signé par tous les signataires et transfert du document pour soumission à la signature par le Ministre de l'Economie Forestière.

## **V. Vision et objectifs pour le paysage**

### **V. A Vision et objectifs global :**

La conservation des immenses paysages du Parc national de Minkébé PNMkb et du vaste massif environnant est assurée par un modèle de gestion concertée s'inscrivant dans le contexte TRIDOM

### **V. B Vision et objectifs spécifiques pour le paysage**

Dans le paysage vallée de l'Okano, d'une part le renforcement des capacités des gestionnaires, les conditions d'un mieux être des populations riveraines et d'autre part l'approbation, la signature et le suivi du Protocole par l'ensemble des parties prenantes sont tributaires d'une amélioration de la gestion des ressources fauniques.

Ledit protocole a pour objectif de :

- minimiser l'impact de l'exploitation forestière sur la faune sauvage ;
- Concilier les intérêts de la conservation de la faune sauvage avec ceux des populations locales dans le cadre des usages coutumiers dans la zone ;
- Concilier les intérêts de la conservation de la faune sauvage avec ceux de l'exploitation forestière et minière dans la zone ;
- Arrêter l'utilisation de moyens roulants pour les besoins de chasse dans les concessions forestières et les chantiers d'orpaillage de la zone.

## VI. Identification des macro zones, les objectifs et lignes directrices

Zones	Objectifs	Lignes directrices
Terroir villageois	<p>Concilier les intérêts de la conservation de la faune sauvage avec ceux des populations locales dans le cadre des usages coutumiers dans la zone</p>	<p><b>Sont interdites :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La chasse au-delà de la rivière Okano ;</li> <li>- La détention des armes à feu au-delà de la rivière Okano ;</li> <li>- L'utilisation du matériel roulant (véhicule, vélo, etc.) pour les besoins de la chasse aussi bien sur les terroirs villageois que dans l'ensemble des routes forestières de la vallée.</li> </ul> <p><b>Est autorisées:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La chasse coutumière pédestre pour les villages situés le long des routes publiques dans la vallée de l'Okano à une distance maximale de 15 km.</li> </ul>
Concessions d'exploitation forestières	<p>minimiser l'impact de l'exploitation forestière sur la faune sauvage ;</p> <p>Concilier les intérêts de la conservation de la faune sauvage avec ceux de l'exploitation forestière et minière dans la zone ;</p> <p>Arrêter l'utilisation de moyens roulants pour les besoins de chasse dans les concessions forestières et les chantiers d'orpaillage de la zone.</p>	<p><b>Sont interdites :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilisation du matériel roulant (véhicule, vélo, etc.) pour les besoins de la chasse dans l'ensemble des routes forestières de la vallée ;</li> <li>- La chasse sur les lieux de travail pour les travailleurs de la société.</li> </ul> <p>-le transport dans les véhicules des:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chasseurs extérieurs au chantier ou non;</li> <li>- armes à feu ;</li> <li>- câbles métalliques;</li> <li>- munitions et gibiers ;</li> <li>- dépouilles et trophées.</li> </ul> <p><b>Est autorisée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La chasse de subsistance pour les travailleurs des sociétés et les orpailleurs autour des bases vie et des camps d'orpaillage dans un terroir de chasse d'un rayon de 3,5 km, pour les espèces non protégées et au moyen de fusil régularisé de type calibre 12 et</li> </ul>

		14mm.
--	--	-------

## **VII. Elaboration du plan de mise en œuvre du paysage**

Zones	Activités	Méthodes
Mixe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement d'un protocole d'entente portant sur la gestion de la chasse ;</li> <li>• Mise en place du comité consultatif de gestion pour la Vallée de l'Okano.</li> <li>• Sensibiliser les populations sur la problématique du braconnage ;</li> <li>• Déploiement des équipes de patrouille.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification, consultation, adoption et signature des parties prenantes ;</li> <li>• Identification, consultation et engagement des membres ;</li> <li>• Séances dans les villages et bases vies ;</li> <li>• Mise en place des moyens et orientation vers des zones cibles.</li> </ul>
Terroir Villageois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délimitation du terroir de chasse pour la population villageoise riveraine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des panneaux de signalisation de la démarcation</li> </ul>
Concessions d'exploitation forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des séries de conservation dans la vallée de l'Okano ;</li> <li>• Mécanisme de financement durable des opérations de surveillance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des équipes de sondage du paysage ;</li> <li>• Collaboration avec les concessionnaires forestiers dans la perspective de la prise en charge des coûts de surveillance.</li> </ul>

## VIII. Cr éation d'un plan de suivi pour le paysage

### VIII. Description des activit es à r éaliser et les institutions responsables

Partenaires	Problématique	Objectif	Actions	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de la Faune et de la Chasse (Brigade Minkébé ouest)</li> <li>• Inspection des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem</li> <li>• Agence National des Parcs Nationaux du Gabon (ANPN)</li> <li>• WWF-Minkébé</li> <li>• Concessionnaires forestiers</li> </ul>	<p>Surexploitation de la Faune sauvage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension du terroir de chasse</li> <li>• Utilisation des moyens roulants pour l'activité chasse</li> <li>• La chasse par les travailleurs sur le lieu de travail et le transport du gibier par les véhicules de la société</li> <li>• Le respect de la Législation en matière de Faune et</li> </ul>	<p>Réduire l'impact de l'exploitation forestière sur la faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concilier les intérêts de la conservation de la faune sauvage avec ceux des populations locales dans le cadre des usages coutumiers et ceux de l'exploitation forestière dans la périphérie ouest du Parc National de Minkébé ;</li> <li>• Définir et officialiser un terroir de chasse coutumière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance de la vallée</li> <li>• Etude Chasse villageoise</li> <li>• Elaboration du protocole et signature des parties prenantes</li> <li>• Mise en place d'un comité consultatif de gestion</li> <li>• Suivi du Protocole</li> <li>• Sensibilisation des populations cibles</li> <li>• Déploiement des équipes de patrouille dans le secteur</li> <li>• Délimitation du terroir de chasse villageoise</li> </ul>	<p>L'impact de l'exploitation forestière sur la faune est réduit (de par l'utilisation durable de la ressource faunique dans la vallée de l'Okano) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les partenaires appliquent les dispositions du protocole d'entente</li> <li>• Existence d'un terroir de chasse pour les villages</li> <li>• Utilisation durable de la ressource faunique ;</li> <li>• Le déploiement des équipes de sensibilisation et de</li> </ul>

	Chasse	pédestre pour les populations riveraines.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des séries de conservation dans la vallée de l'Okano ;</li> <li>• Activités relatives aux mécanismes de financement durable des opérations de surveillance.</li> <li>•</li> </ul>	<p>répression est effectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence des séries de conservation dans les concessions d'exploitation forestière de la vallée de l'Okano ;</li> <li>•</li> </ul>
--	--------	---	---	--